

De toutes les hémorragies, la menstruation, qui, comme le cycle de la lune revient à intervalles réguliers, est certainement celle qui a la plus puissante résonance symbolique sur le psychisme de l'individu et du groupe. Les règles disparaissent-elles ?... Et voici la grossesse qui, dans le sang encore, s'achèvera par la naissance. N'y a-t-il ni règles ni grossesse ?... Et la rupture du cycle naturel inquiète. L'écoulement du sang des règles, phénomène individuel, est aussi un phénomène social avec son corollaire de prescriptions, de rituels et d'interdits. Dans les sociétés primitives, à peu d'exceptions près, il n'est pas d'impureté plus redoutable que celle de la femme pendant son indisposition périodique [1]. Il n'est pas de récit ethnologique, folklorique, sociologique ou historique qui ne véhicule cette notion d'impureté de la femme « en règles ». La liste des peuples ayant façonné dans leurs coutumes des réponses à cette « souillure » supposée les concerne à peu près tous.

Bruno Lepoutre
Khadija El Amrani
Jean-Pierre Aubert
Université
Paris 7

Mots clés :
ménopause,
représentation

Le flux menstruel

Représentations à travers les temps et les cultures

Flux menstruel : croyances et mythes

Si chaque groupe culturel, à chaque époque, régit aussi strictement le traitement matériel et symbolique du sang féminin, c'est que celui-ci reflète étroitement les valeurs de la société [2].

Flux menstruel : pureté et souillure, vie et mort

Isolée, écartée de la cave, des champs, parfois recluse, la femme réglée possède un redoutable contre-pouvoir d'exposer sa famille à la famine, de ruiner et détruire le travail de l'homme (champs, chasse ou savoir...) [2]. Un peu partout dans le monde, existent des maisons des menstruantes, des parturientes, des femmes impures. Chez les Thougas, la maison est séparée en deux parties dont l'une est réservée aux femmes qui « sont en sang », lesquelles ne peuvent en sortir [3].

Même ce qu'il y a de plus purificateur parmi les éléments est menacé par le sang menstruel. De nos jours, les Parsis de l'Inde, les Guébres de l'Iran interdisent aux femmes indisposées de s'approcher du

feu. En Malaisie, les jeunes filles chargées de l'entretien du feu s'abstiennent périodiquement [2].

Flux menstruel et religions

La répulsion qu'inspire la femme en règles est colportée par les grandes religions : « *Quand une femme éprouve un flux, son flux étant du sang qui est en son corps, elle sera sept jours dans sa souillure* » (Lévitique, XV, 19) ou « *ils t'interrogeront sur les menstrues. Dis : c'est une impureté* » (Coran II, 222). Au Moyen Âge, dans la lignée des croyances de l'Antiquité, toute la chrétienté considère les règles comme les « purges » de l'impureté féminine [2]. La femme indisposée est ressentie d'autant plus impure qu'elle s'approche d'un lieu sacré.

L'Islam interdit aux femmes réglées la pratique du culte, l'accès aux sanctuaires mais aussi le jeûne. À l'apparition des règles, la femme musulmane interrompt ses prières, son jeûne et ses relations conjugales jusqu'à sa purification qui correspond à la fin des règles. Cet interdit peut s'appliquer aux proches que la femme réglée côtoie : chez les Bambaras (peuple du groupe mandé présent au Sénégal et au Mali), tout homme dont la femme est réglée doit s'abstenir de paraître aux cérémonies religieuses [2].



Dans la religion juïvaïque, il existe trois commandements qui sont spécifiques à la femme : l'allumage des bougies lors du shabbat, le prélèvement de la *halla* (un morceau de pain) et les lois dites de la pureté ou « lois du *Niddah* ». Les deux premières ne sont pas tant des lois que des coutumes : l'homme peut aussi les accomplir. En revanche, les lois de la pureté sont fondamentales et spécifiques à la femme : lorsqu'une femme est en période de menstruation, il lui est interdit d'avoir des relations sexuelles. Selon cette loi, cette période se prolonge sept jours après la fin des menstruations. Il faut pour définir le moment précis de la fin des menstruations, et la fin de la période « impure », procéder à une vérification ou recherche (*Bédikah*) quotidienne matin et soir. À la fin des sept jours, la femme s'immerge dans le bain rituel ou *Mikvé*. Les lois de la pureté ont pour conséquence la séparation physique et psychologique du couple : selon la stricte observation de la loi, la femme n'a pas le droit de toucher son mari, c'est-à-dire qu'elle ne dort pas dans le même lit, qu'elle ne peut pas lui tendre de la nourriture, etc., et ceci jusqu'au dernier jour, où elle s'immerge dans le *Mikvé*, le bassin d'eau de pluie, pour être purifiée afin d'être apte à avoir des relations sexuelles [4]. Des relations sexuelles avec la femme en état de *nidda* constituent une grave infraction à la vie de pureté et sont passibles de peine grave, de *karét*, séparation de la communauté pour les deux participants de l'acte [5].

Les pouvoirs maléfiques du flux menstruel

De nombreuses croyances reprennent le thème de l'impureté et écartent la femme réglée des grandes étapes de la vie communautaire. Selon certaines, le succès de la chasse peut être compromis par les femmes réglées. C'est parce que la femme saigne qu'elle peut empêcher l'homme de tuer (de verser le sang), mais aussi l'exposer à être tué. On en rapporte quelques exemples : chez les Indiens d'Amérique, au début de leurs règles, les squaws sont contraintes de se tenir à l'écart ; on croit que si une femme enjambe une

carabine, un arc ou une lance au moment où elle a ses règles, l'arme ne sera plus d'aucune utilité [6]. Chez les peuples turc et mongol, ou chez les Kivais de Nouvelle-Guinée, les hommes ne doivent aller ni à la chasse, ni à la pêche quand leurs femmes sont « en règles » ou en couches, sous peine d'être tués par un sanglier ou un requin. Les Comanches, qui ont l'habitude de faire porter leur bouclier par leur épouse préférée, s'en abstiennent quelques jours par mois. Les pêcheurs de baleine des îles Aléoutiennes pensent que s'ils ont laissé une femme impure toucher leurs amulettes de pêche, ils seront saisis au moment de la prise de la baleine d'une hémorragie nasale entraînant la folie ou la mort [3].

La femme réglée aurait également le pouvoir, dans son impureté, de souiller les récoltes. Ainsi, en Gironde, « si une femme va ramasser des cèpes pendant ses jours menstruels, il n'en repoussera plus, au moins pendant une année dans le bois où elle les aura cueillis » [7].

Au XVI^e siècle, on disait : « la femme étant en ses mois, se promenant parmi courges et concombres, elle les fait sécher et mourir ; le fruit qui en réchappe sera amer ». Le sang menstruel brûle la végétation, empêche les plantes de pousser, stérilise les champs là même où le sang frais, le sang rouge, fertilise [2].

Le pouvoir maléfique du sang s'étend à bien d'autres domaines dont la cuisine. Au début du XIX^e siècle, l'enquêteur Pankouke note qu'en France, on attribue au sang menstruel « diverses propriétés malfaisantes telles que corrompre la viande, faire tourner le lait et les sauces, avorter les melons, s'opposer à la fermentation panair, troubler le vin » [3]. Chez les Indiens d'Amérique, beaucoup de tribus obligent les femmes réglées à s'isoler dans les huttes à part, toutes leurs interdisent de préparer la nourriture pour quiconque, excepté pour elles [6]. Quand la femme en période critique n'est pas totalement exclue de la société, elle est source de nombreux interdits et se voit investie d'un pouvoir « putréfiant ». Dans le village de Minot, dans le Châtillonnais, les femmes rapportent : « quand on a ses règles, le saloir, il faut pas y aller. Ça fait tourner le lard, ça fait tourner le saloir, tout est perdu [...] En plus, on fait attention, on ne tue pas le cochon dans ces moments là, parce que la viande aurait facilement tourné. Rien que de regarder le tonneau de goutte, eh bien, le tonneau est tourné » [8]. Dans le Limousin, il est interdit à la femme réglée d'approcher les ruches sous peine de gâter le miel et il lui est impossible ces jours-là de réussir des conserves et de mettre du vin en bouteille qui tournerait à l'aigre. La femme réglée peut faire la cuisine à l'exception d'un certain type de préparations comme les gâteaux, les œufs en neige et la mayonnaise. Une femme rapporte : « Un civet de lapin, à ce moment-là, jamais je ne le réussissais..., dans le civet, on met du sang et puis du vin, alors la sauce, elle n'aurait pas resté deux jours » [8]. Dans le Nord de la France, une femme réglée ne doit pas franchir la porte des raffineries lorsque le sucre cuit ou refroidit, afin qu'il ne noircisse pas car le sang menstruel est noir [2]... La femme indisposée précipite une échéance naturelle, la putréfaction, opération que les techniques de conservation ont précisément pour but de retarder, annuler ou contrôler. Pour les boissons, le processus de fermentation se trouve accéléré [8]. Chez les Dogons d'Afrique, la femme doit utiliser des ustensiles de cuisine propres à cette période, elle ne doit pas cueillir de plantes

domestiques ou sauvages pour faire la sauce [3]. En Grèce, la femme indisposée est exclue des tâches culinaires comme faire le pain ou le fromage [9]...

Conclusion

Il faudra attendre la deuxième moitié du XVIII^e siècle pour que se produise un bouleversement dans les mentalités savantes. En France, Astruc affirme en 1761 que « *le sang menstruel est du sang sain et louable chez la femme bien*

constituée » ; Forthergill en Angleterre que « *la menstruation n'est pas une évacuation de matière morbide et maligne. Sa rétention n'est jamais extrêmement grave car c'est seulement du sang vital* » [10]. La théorie des effets néfastes du sang des règles est rejetée dès le début du XIX^e siècle par Moreau, Gardanne, puis Boismont. Le déterminisme des règles n'est pas encore élucidé, mais de nombreuses théories sont proposées : pléthore nerveuse, avortement périodique d'un œuf non fécondé puis théorie ovarienne de la menstruation et enfin suspicion du rôle des hormones [11]. Parallèlement vont apparaître et évoluer les théories sur le déterminisme de la ménopause.

Références :

1. Lévy-Bruhl L. L'âme primitive. Paris: Alkan ; 1922.
2. Epelboin S. Représentations symboliques de la ménopause. In Sureau C, Héritier-Augé F, Epelboin S. Stéroïdes, ménopause et approche socioculturelle. Paris: Elsevier ; 1998.
3. Roux JP. Le sang, mythes symboles et réalités. Paris: Fayard ; 1988.
4. Abécassis E. L'identité de la femme juive. La célibataire, printemps-été 2002. Sur [http://www.modia.org/infos/etudes/femme %20juive.pdf](http://www.modia.org/infos/etudes/femme%20juive.pdf)
5. Ray Yehoshua Ra'hamim Dufour. Le temps dans la vie juive. Sur <http://www.modia.org/>
6. Bourke JG. Les rites scatologiques d'aujourd'hui. Paris: PUF ; 1981.
7. Sebillot PY. Le folklore de France. Paris: Maisonneuve et Larose ; 1968.
8. Verdier Y. Façons de dire, façon de faire. Paris: Gallimard ; 1979.
9. Beyenne Y. Cultural significance and physiological manifestations of menopause : a biocultural analysis. Culture, medicine and psychiatry. 1986;10:47-71.
10. Berriot-Savadore E. La nature féminine. In : Histoire des femmes XVI^e-XVIII^e siècle (G. Duby, M. Perrot, eds). Paris: Plon ; 1991.
11. Arnaud R. Ménopause et civilisations à travers l'histoire. Rueil-Malmaison : Documenta gynecologia ; 1995.

Les références 1,6,7,8, 10,11 sont reprises par Epelboin (réf. 2) ; la référence 9 par Arnaud (réf 10).